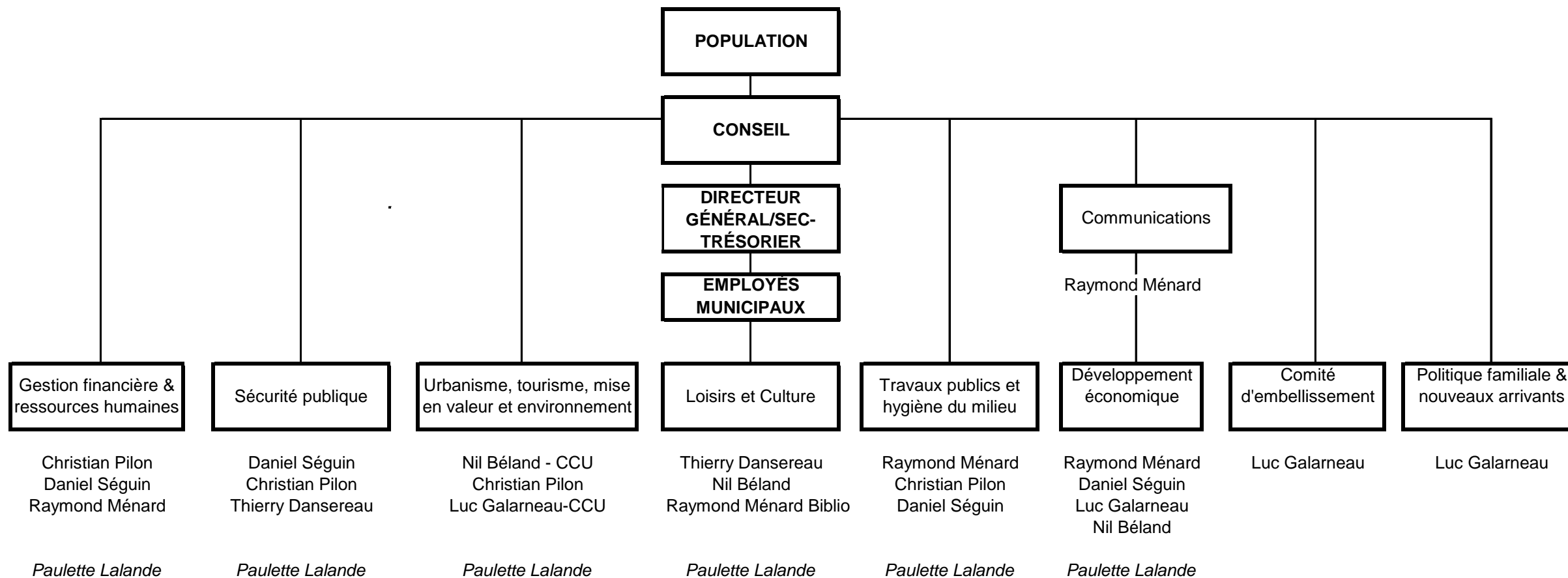


ORGANIGRAMME DES COMITÉS - MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE



Le conseil municipal fait des comités avec des responsables et des membres pour chacun desdits comités. Le Maire est membre ex-officio, le Directeur général /secrétaire-trésorier, le Contremaître en voirie ainsi que l'inspecteur en bâtiment peuvent assister aux réunions, à la demande du comité.

Le comité fait des études, prépare des mémoires et des recommandations pour le conseil municipal, dans son domaine.

Le comité se réunit au besoin.

2017-03-07